

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14441  
14 avril 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS  
SUPPLEANTS DE L'UGANDA AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 31 mars 1981, indiquant que MM. Idule Amoko et Bernard Odoch-Jato ont été nommés représentants suppléants de l'Ouganda au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----

